



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Morlaix
Pôle sécurité et libertés publiques

ARRÊTÉ DU **05 MARS 2026**
PORTANT AUTORISATION DE REGIME SALLE DE SPECTACLE
BAG NOZ - SAINT-THONAN

LE PREFET DU FINISTERE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R143-1 à R143-47 relatifs à la sécurité des personnes contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public ;

VU la loi 99-198 du 18 mars 1999 portant modification de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018017-0001 du 17 janvier 2018 portant réglementation administrative des débits de boissons dans le département du Finistère ;

VU l'arrêté préfectoral n° 29-2025-10-31-00002 du 31 octobre 2025 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du Finistère ;

VU l'arrêté préfectoral n° 29-2025-11-05-00013 du 5 novembre 2025 donnant délégation de signature à Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, sous-préfète de l'arrondissement de Morlaix ;

VU le procès-verbal de visite avant ouverture de l'établissement BAG NOZ et l'avis favorable émis par la commission de sécurité en date du 7 juin 2024 ;

VU l'étude d'impact acoustique en date du 6 septembre 2024 ;

VU les déclarations référencées PLATESV-D-2024-003590 validée le 19 juillet 2024 et PLATESV-D-2024-003591 validée le 1^{er} juin 2024 par la Direction régionale des affaires culturelles, accordant le bénéfice d'entrepreneur de spectacles vivants pour une durée de cinq ans à l'association Passeur d'âmes, représentée par M. Alexandre PHILIP, exploitant de l'établissement BAG NOZ ;

Sheet1

CALENDRIER PREVISIONNEL - SPECTACLES TARDIFS 2026 Salle
Bag Noz Association Passeur d'âmes 1 rue du jardin des lettres 29800
Saint Thonan Siret 904 107 984 000 18

Date	Horraire	Programmation
07/03/26	21H-4H	Dub Noz – soirée DUB- DJ
14/03/26	21H-3H	Saint Patrick – Groupes Irlandais
03/04/26	22H-4H	DJ Benjamin – soirée électro
17/04/26	22H-2H	Concerts - scène ouverte
01/05/26	22H-4H	DJ – soirée électro
23/05/26	21H-2H	Concert–Drama King/Food Fight/Mamooth
05/06/26	22H-4H	Soirée Electro – DJ Polo, DJ Alex
20/06/26	18H-3H	Fête de la musique – 5 groupes « rock »
03/07/26	22H-4H	Soirée Electro – DJ à confirmer

05 MARS 2026